

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Paul Asselin  
Mme Marie-Josée Beaupré

Sont également présents :  
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, comptabilité  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant  
Mme Lison Lefebvre, trésorière

---

**CE-2017-79-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2017-80-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2017-81-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
EXÉCUTIF DU 25 JANVIER 2017**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 janvier 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard, en ajoutant au dernier paragraphe de la résolution numéro CE-2016-65-DEC « ***pour les années 2016 et 2017*** ».

---

**CE-2017-82-DEC      APPUI À LA MRC DE MONTCALM / TRAITEMENT  
DES DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE / MRC  
LES MOULINS**

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 10 681-01-17, appuie la MRC de Montcalm dans sa démarche qui vise à informer la CPTAQ de son désaccord avec la suspension de l'étude des demandes à portée collective et demande de revoir sa décision dans les meilleurs délais ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la résolution de la MRC Les Moulins mentionnée ci-dessus adoptée le 17 janvier 2017.

---

**CE-2017-83-DEC      AUTORISATION DE SIGNATURE / CONVENTION PRÉALABLE / PHASE DE PLANIFICATION / PROJET CROISÉE URBAINE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-458-DEC, adoptée le 13 avril 2016, approuvant le projet de convention préalable à la réalisation de travaux municipaux à intervenir entre un promoteur et la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la convention préalable suivante pour la phase de planification du projet de la Croisée urbaine, signée par le promoteur 6383424 Canada inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention préalable mentionnée ci-dessus.

---

**CE-2017-84-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 946 899,61\$ préparée le 30 janvier 2017.

---

**CE-2017-85-DEC      NOMINATION / RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer Mme Lison Lefebvre, trésorière, à titre de responsable des services électroniques pour ClicSÉCUR et pour les services offerts par les ministères et organismes du gouvernement du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que Mme Lison Lefebvre, trésorière, soit et est nommée responsable des services électroniques de ClicSÉCUR et également pour les services offerts par les ministères et organismes.

---

**CE-2017-86-REC      AFFECTATION EN CRÉDIT À LA TAXATION 2017 DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ / RÈGLEMENT 241**

ATTENDU l'excédent de fonctionnement affecté du règlement 241 au montant de 1 396\$ ;

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté du règlement 241 doit être affecté en crédit à la dernière année de taxation du règlement numéro 241 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser que soit affectée en crédit à la taxation 2017 du règlement d'emprunt 241 la somme de 1 396\$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté du règlement 241. À cet effet, le certificat de

disponibilité de crédits no 2017-0016 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-87-DEC      NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS /  
RÉGULIER À TEMPS PARTIEL / DIRECTION DU  
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Geneviève Labrie au poste de préposée aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 5 février 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2017-88-DEC      NOMINATION / SECRÉTAIRE DE DIRECTION /  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire de direction à la Direction des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de nommer Mme Chantal Pilon au poste de secrétaire de direction à la Direction des ressources humaines à compter du 6 février 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2017-89-DEC      NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE  
DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION  
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Mathieu Charest au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 6 février 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2017-90-DEC      AUTORISATION / PAIEMENT / FACTURE /  
HONORAIRES PROFESSIONNELS / FIRME  
D'ACTUAIRES**

ATTENDU la demande pour jugement déclaratoire présentée par l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. et als contre la Ville de Terrebonne et als signifiée le 22 juin 2016 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce recours, la Ville de Terrebonne s'est adjoint la firme Mercer ;

ATTENDU QUE l'objet du recours consiste à démontrer que le régime de retraite doit être indexé annuellement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au paiement de la facture reçue de la firme d'actuares ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif autorise le paiement de la facture numéro 75611886 présentée par la firme Mercer pour les services professionnels rendus dans le cadre de la demande pour jugement déclaratoire visant l'indexation pendant la retraite pour le régime de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne, et ce, pour un montant de 25 000\$ (taxes en sus). L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon la *Loi sur les cités et villes* (et les règlements issus de cette loi), le tout suivant la vérification juridique datée du 31 janvier 2017. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0571 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-91-REC      CRÉATION / DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU que le développement rapide de la Ville de Terrebonne et l'augmentation de sa population entraînent d'importants défis liés à l'environnement et à une perspective de développement durable que les directions se doivent de relever au quotidien ;

ATTENDU QUE les préoccupations citoyennes à l'égard de l'environnement ne cessent d'augmenter, ce qui implique une vision claire et un suivi rigoureux des actions qui en découlent, lesquelles font partie des priorités de la Ville ;

ATTENDU QU'afin d'être en mesure de remplir adéquatement sa mission tout en continuant à offrir une qualité du milieu de vie de ses citoyens, la Ville juge opportun de mandater la Direction générale, en collaboration avec la Direction des ressources humaines, pour procéder à la création de la Direction de l'environnement, laquelle aura pour mandat de travailler en mode « planification » et « vision » en amont des tâches déjà effectuées à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de recommander au conseil la création de la Direction de l'environnement.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (création de l'organigramme, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

---

**CE-2017-92-REC      CRÉATION / CONSEILLER ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE / NOMINATION / DIRECTRICE DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU QUE l'évolution de la Ville de Terrebonne entraîne une croissance constante de l'organisation chaque année et que l'ampleur grandissant des besoins organisationnels, d'expertises particulières requises, de même que l'augmentation du nombre de projets spéciaux, comporte de plus en plus d'importants défis ;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter une nouvelle ressource au sein de la Direction générale afin d'être en mesure de remplir de façon optimale sa mission et en vue de préparer adéquatement la relève ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de conseiller adjoint à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, et de nommer à ce poste M. Luc Legris actuellement directeur de l'administration et finances ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer Mme Lison Lefebvre, actuellement trésorière, pour agir à titre de directrice de l'administration et finances, laquelle, à court terme, aura comme mandat de revoir la structure de la Direction de l'administration et finances afin d'optimiser le travail des ressources en place et suggérer un plan visant à permettre une gestion efficace et efficiente des ressources ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de recommander au conseil la création du poste de conseiller adjoint à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales et de nommer M. Luc Legris à ce poste à compter du 20 février 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc.

Que le conseil municipal nomme Mme Lison Lefebvre au poste de directrice de l'administration et finances à compter du 20 février 2017 selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Lefebvre soit fixé à l'échelon 9 de la classe 10, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Que la Direction des ressources humaines soit et est autorisée à accompagner la Direction de l'administration et finances pour l'élaboration de la nouvelle structure (évaluation de fonctions, recommandation éventuelle au comité exécutif).

Que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction générale dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la nouvelle structure de la Direction générale soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

---

**CE-2017-93-REC            AUTORISATION            /            SIGNATURE            /  
RENOUVELLEMENT / ENTENTES / FOURNITURE  
DE SERVICES INCENDIE / SERVICE SECONDAIRE  
D'APPELS D'URGENCE INCENDIE (SSAU) /  
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

ATTENDU QUE l'entente relative à la fourniture d'un service incendie et l'entente relative à la fourniture d'un service secondaire d'appels d'urgence incendie (SSAU) entre les Villes de Sainte-Anne-des-Plaines et de Terrebonne prendra fin le 26 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines adressait, le 4 novembre dernier, une demande à la Ville de Terrebonne afin de renouveler ces ententes pour une période de trois (3) ans aux mêmes conditions que les ententes actuelles, sauf pour la mise à jour des contributions financières ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif recommande au conseil municipal la signature de l'entente de fourniture d'un service incendie et l'entente de fourniture d'un service secondaire d'appels d'urgence incendie (SSAU) à intervenir avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines à compter du 27 janvier 2017 pour une durée de trois (3) ans, dont copies des ententes sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2017-94-DEC            MODIFICATION / SOURCES DE FINANCEMENT /  
TRAVAUX RELATIFS AU CANAL DE DÉRIVATION  
DE LA RIVIÈRE MASCOUCHE / TRANSFERT DES  
DÉPENSES AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 658**

ATTENDU QUE l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'engager des dépenses avant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt (658) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1347-DEC, adoptée le 4 novembre 2015, acceptant la soumission de la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels pour la préparation des plans, du devis et la surveillance des travaux de gestion de l'érosion et stabilité de talus en bordure du canal de dérivation de la rivière Mascouche pour un montant de 86 000\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion (SA15-9060) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-264-DEC, adoptée le 2 mars 2016, approuvant les honoraires supplémentaires pour des travaux accessoires au contrat principal de la firme WSP Canada inc. pour un montant de 41 400\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-332-DEC, adoptée le 16 mars 2016, acceptant l'offre de services de la firme Englobe corporation pour les services professionnels pour une vigie des talus en bordure du canal de dérivation de la rivière Mascouche pour un montant de 17 000\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1012-DEC, adoptée le 10 août 2016, résiliant les deux (2) contrats intervenus avec la firme WSP Canada inc. selon les résolutions du comité exécutif numéros CE-2015-1347-DEC et CE-2016-264-DEC ;

ATTENDU QUE l'ensemble des dépenses réalisées en 2016 totalisant un montant de 77 585,21\$ peuvent être imputées au règlement d'emprunt numéro 658 étant donné qu'elles font partie de l'objet du règlement d'emprunt ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que les résolutions du comité exécutif numéros CE-2015-1347-DEC, CE-2016-264-DEC, CE-2016-332-DEC et CE-2016-1012-DEC soient et sont modifiées afin de remplacer la source de financement mentionné « l'excédent de fonctionnement affecté au contrôle de l'érosion » par « le règlement d'emprunt numéro 658 ». À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0019 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-95-DEC            OFFRE DE SERVICES / VIGIE DES TALUS EN  
BORDURE DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA  
RIVIÈRE MASCOUCHE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter l'offre de services de la firme Englobe Corporation, datée du 11 janvier 2017, pour une vigie hebdomadaire ciblée au canal de dérivation de la rivière Mascouche, le tout pour un montant n'excédant pas 21 250\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 658, le tout suivant la vérification juridique en date du 29 janvier 2017. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0013 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-96-DEC            AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
PROGRAMME DE DISTRIBUTION D'ARBRES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture d'arbres dans le cadre du programme de plantation d'arbres ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour  
**« la fourniture d'arbres dans le cadre des programmes suivants :**

***Distribution d'arbres aux citoyens ;  
Mes racines à Terrebonne »***

---

**CE-2017-97-DEC            AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
PREMIÈRE PHASE DE PLANTATION DE 151  
ARBRES DE TRANSITION / PLAN D'ACTION DE  
LUTTE À L'AGRILE DU FRÊNE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la plantation d'arbres suite à 532 frênes abattus en 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour  
**« la plantation de 151 arbres de transition ».**

---

**CE-2017-98-DEC            OFFRE DE SERVICES / PLANS ET DEVIS ET LA  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉFECTION  
DES PATINOIRES ANDRÉ-GUÉRARD ET LOUIS-  
LABERGE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme Conception Paysage, datée du 9 décembre 2016, pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection des patinoires André-Guérard et Louis-Laberge, le tout pour un montant n'excédant pas 8 600\$ (taxes en sus) à être financé par les revenus reportés parcs et terrains de jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0018 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-99-REC            RENOUVELLEMENT / SOUMISSION / ENTRETIEN  
DE LA PLOMBERIE DANS LES BÂTIMENTS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 88-02-2016, adoptée le 29 février 2016, acceptant la soumission de la société Plomberie JD inc. pour l'entretien de la plomberie dans les immeubles pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 129 116,93\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9009) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9009 pour l'entretien de la plomberie dans les immeubles arrive à échéance le 28 février 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 17 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 130 290,60\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,909%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 30 janvier 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, la soumission pour l'entretien de la plomberie dans les immeubles avec la société **PLOMBERIE JD INC.** pour une somme de 113 320,80\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0026 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-100-DEC      NON-RENOUVELLEMENT / CONTRAT /  
PLANTATION ET ENTRETIEN DE FLEURS  
ANNUELLES / AUTORISATION / APPEL  
D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-372-DEC, adoptée le 23 mars 2016, acceptant la soumission de la société 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 39 716,98\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9030) ;

ATTENDU QUE le service des parcs et espaces verts se chargera dorénavant de l'entretien des 68 jardinières suspendues et de 57 bacs de fleurs annuelles situés dans le secteur du Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'adjudicataire du contrat d'entretien de fleurs annuelles considère que les modifications apportées au contrat affectent sa rentabilité et qu'il désire se retirer du contrat ;

ATTENDU QUE les deux (2) parties s'entendent sur le non-renouvellement de la soumission SA16-9030 ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 24 janvier 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à ne pas renouveler le contrat pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles avec la société 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), le tout selon l'article 15 du cahier des charges spécifiques.

Que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **la plantation et l'entretien de fleurs annuelles** ».

---

**CE-2017-101-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR  
INVITATION / ABATTAGE ET VALORISATION DE  
FRÊNES / PARTIE DU BOISÉ DU COTEAU**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à l'abattage de 166 frênes, dont 41 sur le terrain public et 125 sur des terrains privés dans le boisé du Coteau ;



ATTENDU QUE le boisé du Coteau est situé dans une pente abrupte et qu'en conséquence les travaux d'abattage et de débardage doivent être faits de façon méthodique et sécuritaire ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être entrepris lorsque le sol est gelé et être terminés pour le 24 mars 2017, et ce, afin d'éviter les impacts sur la pente du boisé ;

ATTENDU QUE les travaux seront reportés en 2018 si les conditions climatiques ne permettent pas de terminer l'abattage ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a exprimé sa volonté, depuis la mise sur pied du plan d'action de lutte à l'agrile du frêne, d'aider et d'accompagner les citoyens dont les arbres sont affectés par ce plan d'action ;

ATTENDU QU'il y a lieu que le service des parcs et espaces verts soit le maître d'œuvre sur tout le site d'intervention des travaux et en assume la totalité des coûts considérant la nature particulière du site, de son importance pour la Ville de Terrebonne et de la difficulté d'intervention impliquée ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit obtenir un droit de passage et d'intervention avant d'effectuer des travaux sur les 31 lots privés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « ***l'abattage et le débardage dans le secteur est du boisé du Coteau*** ».

Que le service des parcs et espaces verts soit et est autorisé à procéder à l'abattage des arbres sur les terrains privés avec une autorisation d'accès et d'intervention des propriétaires concernés.

---

**CE-2017-102-REC      MODIFICATION / GRILLE / SERVICES  
PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN  
RÉACTEUR DE TYPE BOUES ACTIVÉES À  
AÉRATION CONVENTIONNELLE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1488-DEC, adoptée le 14 décembre 2016, autorisant la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération conventionnelle;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour cet appel d'offres, de modifier la grille d'évaluation utilisée généralement pour les offres de services professionnels;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres SA17-3004 selon les critères et pointages suivants :

1	Compréhension du mandat professionnel	20
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	15
3	Qualification et expérience du chargé de projets	30
4	Qualification et expérience de la firme d'ingénieurs	15
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique de l'ensemble des firmes.	20

---

**CE-2017-103-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS,  
DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /  
RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE / PROLONGEMENT DE  
L'ÎLOT CENTRAL / BOULEVARD DES ENTREPRISES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 337-07-2016, adoptée le 11 juillet 2016, acceptant la soumission de la société Pavage des Moulins pour des travaux de construction d'un îlot central, de trottoirs et de feux de circulation sur le boulevard des Entreprises;

ATTENDU QUE les travaux de construction de l'îlot central limitent grandement l'accès au stationnement du centre de formation professionnelle (CFP) et que les travaux ont été temporairement modifiés afin de permettre à la commission scolaire des Affluents (CSDA) d'effectuer les modifications requises audit stationnement, et ce, d'ici la fin du mois de juillet 2017;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 427-09-2016, adoptée le 12 septembre 2016, acceptant la soumission de la société Pavages Multipro inc. pour des travaux de pavage sur le boulevard des Entreprises et les rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux (SA16-3025);

ATTENDU QUE lors de l'exécution de ces travaux, une problématique en lien avec la fondation de chaussée a été constatée en face du Cégep, sur un tronçon d'environ 300 m dans les voies en direction ouest;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater une firme concernant les honoraires professionnels, plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux en résidence afin de :

- Finaliser le prolongement de l'îlot central;
- Corriger la problématique en lien avec l'instabilité de la fondation;
- Compléter la mise en place de la couche d'usure;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de la fondation de chaussée, prolongement de l'îlot central et pavage de la couche d'usure sur le boulevard des Entreprises** ».

---

**CE-2017-104-DEC      CESSIION D'UN LIEN DE TRANSPORT ACTIF /  
9309-3201 QUÉBEC INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter la cession sans considération du lot numéro 5 725 905 du cadastre du Québec aux fins de lien de transport actif, au 950, boulevard Lucille-Teasdale, par la société 9309-3201 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 9 janvier 2017 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 23895 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession dudit lot et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis.

---

**CE-2017-105-DEC      APPUI MUNICIPAL / DÉMARCHE DE L'ORDRE  
DES ARCHITECTES DU QUÉBEC (OAQ) /  
POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a, depuis plusieurs années, mis en œuvre diverses règles et pratiques guidant spécifiquement la bonification architecturale et le design urbain dans sa gestion ;

ATTENDU l'intérêt marqué par la Ville d'affirmer que l'architecture de qualité est un instrument indissociable au développement durable et un environnement bâti viable ;

ATTENDU QU'elle appuie les démarches de l'Ordre des architectes du Québec pour bonifier les outils offerts aux municipalités dans l'émergence d'un cadre urbain riche, harmonieux, distinctif et bénéfique pour l'identité québécoise et les citoyens ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif appuie les démarches de l'Ordre des architectes du Québec pour l'adoption par le gouvernement du Québec d'une politique nationale de l'architecture permettant d'outiller davantage les municipalités dans la mise en forme d'un cadre urbain architectural de qualité.

Que la présente résolution soit transmise à la présidente de l'Ordre des architectes du Québec, Mme Nathalie Dion, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteaux, et au député de Terrebonne, M. Mathieu Traversy.

---

**CE-2017-106-DEC      FÊTE BLANCHE 2017 / GPAT / CÔTE BOISÉE / 25  
FÉVRIER 2017**

ATTENDU la demande du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour tenir, comme par les années passées, son événement « Fête Blanche » le samedi 25 février 2017, de 10 h à 21 h;

ATTENDU QUE la programmation se résume comme suit :

**10h à 20h**

- ski, planche à neige et glissade sur tube
- patinoire de hockey bottine
- château de neige
- bar de glace / neige extérieure
- zone de ravitaillement de breuvages chauds
- animation musicale
- deux (2) foyers extérieurs pour cuisson de saucisses et de guimauves

**10h à 15h**

- animation
- jeux gonflables (2)
- carrousel de poneys
- maquillage pour enfants
- randonnées guidées en « fatbike » dans la TransTerrebonne
- randonnées de traîneaux à chiens (trois attelages). Les attelages emprunteront la TransTerrebonne (en forêt) avant de longer les terrains bordant le parc Angora pour redescendre par la pente de la côte Boisée (prix à confirmer)

*\* prendre note qu'en raison de cette activité, le tronçon de la TransTerrebonne, sur le site du GPAT, serait fermé pour la journée du 25 février*

### **15h à 16h**

- spectacle musical du groupe « Les Jacks »

### **18h à 19h30**

- randonnée hivernale dans la TransTerrebonne (chocolat chaud et café fournis aux participants)

### **20h30 à 20h45**

- feux d'artifice sur fond musical

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) à tenir l'événement « Fête Blanche » le 25 février prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

#### **1) Produits comestibles et boissons alcoolisées**

La vente et le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de la côte Boisée sont autorisés exclusivement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

#### **2) Musique et animation familiale**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

#### **3) Affichage**

La mise en place de banderoles sur le site est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

#### **4) Feux d'artifice**

Lors de la soirée du samedi 25 février, des pièces pyrotechniques seront utilisées et installées au sommet de la piste de ski.

Les feux seront lancés avec l'autorisation de la Direction de l'incendie, sous réserve des dispositions suivantes:

- le responsable des feux est un artificier agréé par les autorités gouvernementales;
- les feux doivent avoir lieu sur une place publique au sens de la réglementation municipale;
- prendre les mesures pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque d'incendie;
- le ou les artificiers devront remettre une copie de leur permis d'artificier à la Direction des incendies dans les cinq (5) jours précédant l'événement.

#### **5) Foyers extérieurs**

Des foyers extérieurs (feu dans des barils de métal de type Brasero) sont autorisés. Ces feux seront utilisés pour la cuisson de saucisses et de guimauves sous la supervision du personnel du GPAT.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2017-107-DEC      MARCHE POUR L'ALZHEIMER / SOCIÉTÉ  
ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE / 28 MAI 2017**

ATTENDU la demande de la Société Alzheimer Lanaudière afin d'utiliser le chemin public pour l'activité « Marche de la mémoire » le dimanche 28 mai 2017 de 10 h à 12 h l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société Alzheimer Lanaudière à tenir la « Marche de la mémoire » le dimanche 28 mai 2017 de 10 h à 12 h, selon le trajet suivant :

Allée :

Rue John-F.-Kennedy vers la rue de Bretagne, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la montée Masson, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur le boulevard des Braves et à droite sur l'Île-des-Moulins ;

Pause : Île-des-Moulins

Retour :

L'Île-des-Moulins à gauche sur le boulevard des Braves, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur la rue Saint-Sacrement, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la rue McKenzie, à droite sur la rue Fiset, à gauche sur la rue des Pins, à droite sur la rue John-F.-Kennedy jusqu'à l'école Armand-Corbeil

et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent:

**1)      Musique**

La transmission de musique est autorisée sur le site de l'Île-des-Moulins entre 10h et 12h.

**2)      Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords de l'Île-des-Moulins et du site de départ et d'accueil identifié ci-dessus.

**3)      Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

**4)      Affiches publicitaires**

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire soit permise pour la durée de l'événement sur le site.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes policières suffisantes pour assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2017-108-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h30.

---

---

Président

---

Secrétaire